SERVICE D'INVESTIGATION D'ORIENTATION ET D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT « SIOAE 93 »

AVVEJ

RAPPORT D'ACTIVITE

2 0 1 6

SERVICE D'INVESTIGATION ET D'ORIENTATION
ET D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
« S.I.O.A.E 93 »

CONTACT : **ACCES :**

SIOAE93 – AVVEJ **15-17, promenade Jean Rostand** **Immeuble Carré Plaza** **93000 Bobigny** **Téléphone : 01 57 14 02 30** **Télécopie : 01 57 14 02 59** **e-mail : sioae93@avvej.asso.fr**	**MÉTRO**: ligne 5 – Bobigny-Pablo Picasso **TRAMWAY** : T1 – Jean Rostand

ACCUEIL :

Accompagnement des filles et garçons de 0 à 18 ans et jeunes majeurs (18-21 ans).

- M.J.I.E pour 300 jeunes
- A.E.M.O. ou A.E.D. pour 350 jeunes
- A.E.M.O. ou A.E.D. intensive pour 44 jeunes

MISSION :

Le Service comprend cinq types de prises en charge :

- La **M.J.I.E** (Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative) : d'une durée de 6 mois maximum. Elle doit éclairer le Magistrat sur une situation difficile et permettre, éventuellement, d'entreprendre une action éducative.
- L'**A.E.M.O.** (Action Éducative en Milieu Ouvert) consiste en une aide de longue durée (de 1 à 2 ans environ). Elle est ordonnée par le juge des enfants.
- L'**A.E.D.** (Aide Éducative à Domicile) : Accompagnement éducatif dans le cadre d'une mesure contractuelle administrative avec l'inspectrice de l'Aide Sociale à l'Enfance du département.
- L'**A.E.M.O. intensive** : mission identique à celle de l'A.E.M.O. avec des moyens éducatifs supplémentaires tels que le temps éducatif plus soutenu pour chaque jeune, la permanence éducative, l'astreinte, l'hébergement exceptionnel ou périodique.
- L**'A.E.D. intensive** : mission identique à celle de l'A.E.D. avec des moyens éducatifs supplémentaires tels que le temps éducatif plus soutenu pour chaque jeune, la permanence éducative, l'astreinte, l'hébergement exceptionnel ou périodique.

On peut distinguer plusieurs modalités d'intervention :

- ✓ Des entretiens individuels et/ou familiaux au service.
- ✓ Des sorties éducatives.
- ✓ Des actions collectives.
- ✓ Des contacts avec les différents partenaires.
- ✓ Des visites et entretiens à domicile.
- ✓ Des accompagnements divers.

Tous ces modes d'approche amènent les différents membres des équipes à se retrouver dans des réunions pluri professionnelles pour évaluer leurs interventions : réunions de présentation, bilans, supervision, ou pour faire le point de leurs actions : synthèses ou rencontres avec les partenaires, réunions avec des Juges des Enfants, etc.

AGREMENTS - HABILITATION :

Aide Sociale à l'Enfance
Justice

STRUCTURE :

Direction : Monsieur Frédéric MICHEL

4 chefs de service : AEMO/AED-Bobigny, AEMO/AED-Aulnay-sous-Bois, MJIE Bobigny et Aulnay sous-Bois, AEMO/AED intensive

Effectif : 8 psychologues, 25 éducatrices spécialisées, 2 assistantes social, 4 secrétaires, 2 comptables, 3 agents d'entretien.

Le SIOAE93 en mouvement

Frédéric MICHEL - Directeur

L'histoire du SIOAE93 a été revisitée par un travail collectif avec l'ensemble des équipes, débuté en 2015, afin que chacun se réapproprie, in fine, le fondement d'une identité commune du service âgé de plus d'une trentaine d'années. De ce travail a émergé un conte, écrit par Nathalie Bouillet (Chef de service de l'AEMO intensive) en collaboration avec Sabine Jacques (Psychologue), qui résume cette aventure. Il vous est présenté en annexe de ce rapport.

Manifestement, il s'agit d'un conte sans fin, tant cette année 2016 aura été marquée par de nouveaux évènements qui marqueront sans aucun doute une nouvelle étape dans l'évolution du service.

En septembre, l'antenne de Bobigny a été déménagée dans de nouveaux locaux, au centre-ville, au 7ème étage d'un immeuble aux parois de verre avec vue panoramique et terrasse en toutes saisons. Depuis une vingtaine d'année, l'antenne de Bobigny était logée en rez-de-chaussée et sous-sol d'un immeuble HLM. Peu accueillants, ces locaux impliquaient de travailler dans des bureaux sombres en permanence. Au fil des dernières années il est devenu évident que cet environnement de travail contribuait à lui seul à dégrader le moral de l'équipe alors que par ailleurs le contexte de notre action s'est durci avec des budgets contraints, l'allongement des listes d'attentes des prises en charge, un turn-over important des salariés etc.

Ce projet de déménagement est alors devenu une priorité et les négociations avec les financeurs ont finalement abouti après presqu'un an étant donné le surcoût budgétaire engendré. L'installation dans les nouveaux locaux fût un véritable soulagement et marque une reconnaissance de la qualité de notre service. Les conditions d'accueil et de travail ont ainsi été significativement améliorées même s'il est difficile d'évaluer les impacts auprès des membres de l'équipe et des familles accompagnées.

En octobre, le projet d'ouverture d'une nouvelle antenne pour la mise en œuvre d'AEMO dites intensives a aussi été concrétisé. Devant l'impossibilité de trouver un nouveau lieu correspondant à nos besoins (accessibilité, espace, couts, calendrier), il a été décidé de récupérer les locaux historiques de l'avenue Jean Jaurès à Bobigny qui, pour ce projet, ont pu être réadaptés. Etant donnée la taille de l'équipe prévue pour cette nouvelle activité, il a été possible de réaménager complètement les espaces. Le rez-de-chaussée est devenu l'espace des bureaux alors qu'au sous-sol ont été aménagées de spacieuses salles d'entretien et des salles d'activités dédiées aux jeunes.

Ainsi est née « La Touline ». Pour signifier l'identité au sein du SIOAE93 de cette nouvelle antenne, nous avons choisi de faire référence à la symbolique maritime. La touline est une corde dont l'extrémité est lestée par un nœud, appelé la pomme de touline, permettant au bateau de s'arrimer en la lançant sur le quai. Un lien qui doit être suffisamment solide pour que le bateau se stabilise afin d'effectuer son étape et lui permettre quand il est prêt de repartir voguer vers d'autres horizons. Un logo, à usage interne, a été créé symbolisant la pomme de touline par des mains entrelacées pour évoquer la solidarité.

Tel qu'il avait été décrit dans notre rapport d'activité 2015, le projet consiste à accompagner des jeunes (11-17 ans) sur ordonnance judiciaire ou contrat administratif de manière plus intensive puisque chaque éducateur est référent de 10 à 11 jeunes maximum alors que l'AEMO ou l'AED prévoit « normalement » 25 à 26 jeunes. Ce temps éducatif permet une relation bien plus soutenue avec le jeune et des outils supplémentaires (hébergement exceptionnel et/ou périodique, activités en soirées, espace d'accueil de jour, permanence et astreinte,…) complètent le dispositif pour répondre aux besoins spécifiques de chaque situation.

A fin décembre, sur les 44 places disponibles, 35 étaient déjà pourvues sur à peine 2 mois et demi d'activité. Encore en phase d'ouverture, nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour analyser si le dispositif prévu correspond aux profils et besoins des jeunes accompagnés. Nous notons cependant que nombreux sont ceux qui ont eu un parcours à l'ASE avec des échecs multiples de placements et d'autre part, alors que sur le département un total de 110 places ont été créées, la liste d'attente en AEMO ne cesse d'augmenter. Cela confirmerait que les préconisations d'AEMO intensive portent majoritairement sur des jeunes pour qui aucune solution de protection n'aurait été satisfaisante et laisserait à penser que ce type d'accompagnement serait utilisé par défaut. Pour autant, nous considérons que cette tendance, si elle se confirme, dévoierait le projet initialement prévu pour des jeunes dont la protection ne nécessite pas de mise à l'abri (hébergement) en urgence.

D'autre part, le projet de l'AEMO intensive prévoit de ne pas avoir de liste d'attente tel que le stipule le cahier des charges de l'ASE. En conséquence, dès lors qu'il n'y a plus de places disponibles en AEMO intensive, les magistrats sont censés ordonner une mesure alternative, et donc a priori, une AEMO dite « classique ». Or, le délai d'attente sur ce dispositif pour le SIOAE93 approche aujourd'hui les 12 mois en moyenne. Il nous apparait peu probable que les magistrats préconisant une AEMO intensive accepte que la situation reste en attente tout ce temps. Nous risquons donc d'être encore une fois entre l'ASE et les magistrats mis en tension pour répondre à des besoins avérés pour lesquels nous n'aurons aucun moyen d'y répondre.

La création de cette nouvelle antenne a été effective dans les temps grâce au recrutement d'une équipe opérationnelle composée d'une chef de service éducatif, 5 éducateurs spécialisés (à temps plein), 2 psychologues (à mis temps), une secrétaire (à temps plein), un agent d'entretien (à quart temps). La chef de service, 2 éducatrices et les 2 psychologues sont des salariés issus des équipes existantes en particulier, hormis une psychologue, de l'antenne d'Aulnay. Dans le même temps, 3 congés maternité successifs ont dû aussi être remplacés sur cette même antenne, ainsi que le départ d'une autre psychologue et d'une éducatrice qui ont choisi de partir pour d'autres projets professionnels. Au total, les 2/3 des effectifs de l'équipe d'AEMO d'Aulnay ont dû être renouvelés. De plus, la nouvelle chef de service, recruté depuis 3 mois a annoncé son départ d'ici 3 mois pour un projet de vie en province. Si les remplacements ont été relativement bien anticipés, l'intégration de tous ces nouveaux salariés sur l'antenne à générer de fortes inquiétudes et le sentiment d'un délitement des pratiques par manque de transmission et de cadre institutionnel.

Le changement aura donc aussi concerné l'antenne d'Aulnay qui requiert une vigilance toute particulière pour reconstruire un collectif de travail. Pour ce faire, des temps d'échange ont été planifiés pour travailler cette problématique ensemble. La chef de service d'AEMO en partance sera remplacée par la chef de service des MJIE qui permettra d'assurer la continuité de notre cadre institutionnel et organisationnel qui nous manque. L'enjeu est évidemment de retrouver une stabilité au sein de cette nouvelle équipe tout à fait prête à s'inscrire dans les valeurs et principes qui fondent l'identité du SIOAE93 tout en bénéficiant aussi de leurs nouveaux regards pour enrichir nos pratiques. A cet égard une réflexion et l'élaboration d'un protocole pour l'accueil des nouveaux salariés seront menées en début d'année 2017.

Plus largement, notre projet de service doit être revu. Considéré comme un document plutôt administratif, l'équipe de direction souhaite en faire un document de référence, évolutif, qui reprendra les éléments sur lesquels travaillent les membres de l'équipe : le comité de pilotage de l'AEMO, le groupe de réflexion sur les pratiques de la MJIE, le groupe de recherche des psychologues. Il s'agit de formuler les productions de ces différentes instances pour préciser et faire évoluer nos pratiques.

Une réflexion de Julie Derancourt, chef de service MJIE, sur cette dynamique est présentée en annexe.

L'équipe de direction a entamé, avec l'accompagnement d'un intervenant extérieur (InforSanté), la réflexion sur le sens même de notre activité tenant compte du contexte d'intervention et en particulier les listes d'attente croissantes mettant à mal notre idée de pouvoir activer l'AEMO, l'AEMO intensive et la MJIE de manière complémentaire et sans rupture.

Force est de constater que ni la finalité de notre mission ni nos objectifs d'intervention ne sont explicitement mentionnés dans notre projet de service. Celui-ci est riche et plutôt précis sur la manière de faire, le « comment », mais requiert d'être complété sur le « pourquoi » et les perspectives que nous nous donnons sur les années à venir.

Ce travail a été motivé par le constat que nos pratiques actuelles conduisent les membres de l'équipe à rechercher l'excellence comme si cet objectif donnait sens à leur travail : une quête sans fin qui peut tendre vers l'épuisement. Or parallèlement, la complexification des situations, la limitation des moyens ne nous permettent plus de satisfaire cet idéal. Il nous faut donc travailler différemment en recherchant une qualité souhaitée plutôt que souhaitable et trouver les compromis heureux. Déconstruire pour reconstruire en partant du besoin des destinataires de notre action (les jeunes et leur famille, les magistrats), selon le principe que la mesure éducative leur appartient et non pas au service. Le sens peut ainsi se retrouver sur la réponse à une demande qui doit être considérée comme un challenge intéressant. Travailler à partir de ce qui est attendu plutôt que ce qui est bien.

Ce travail est maintenant nécessaire. Il ne nous est plus possible de faire plus sans mettre en péril les interstices permettant la relation solidaire entre les membres de l'équipe, socle de notre collectif. Par exemple, le remplacement d'un collègue devient systématiquement problématique pour assurer les objectifs d'activité sur lesquels nous nous sommes engagés vis-à-vis de nos partenaires. Les actions collectives reposent sur la bonne volonté de certains membres de l'équipe puisque nous n'avons pas les moyens de les décharger par ailleurs de leurs quotas de mesures à effectuer. Ainsi, le projet d'atelier photo, reconduit avec succès cette année ne sera pas réitéré l'année prochaine. Ce sont là concrètement les enjeux de ce travail de fond qui devrait résoudre la problématique suivante : comment mettre 3 litres d'eau dans un contenant de 2 litres… un challenge intéressant !

En attendant ces nouvelles perspectives, le SIOAE93 a continué d'honorer ses engagements que je me propose de résumer ici, « traditionnellement », par quelques chiffres sur notre activité et notre contexte d'intervention.

Les AEMO :

Je reviens encore une fois à la problématique des listes d'attente. Celles-ci continuent d'augmenter fortement : au 31/12/2016, en AEMO nous avons 171 mineurs en attente (correspondant en moyenne à 1 an d'attente). En 2015 ils étaient 106 et 56 en 2014. Il est à noter que notre service est sur-sollicité : la capacité du SIOAE93 correspond à 15% des moyens sur le département alors que le nombre de demandes que nous recevons représente 33% du total de celles émises par les magistrats. Au mois de mars 2016, le CD93 nous a autorisés à embaucher en CDD un poste d'éducateur supplémentaire à temps plein, ainsi qu'une secrétaire à mi-temps. Etant donnés les départs en congé et les mutations sur l'antenne de l'AEMO intensive, il ne nous a pas été possible d'augmenter notre effectif, hormis pour le poste de secrétariat sur le 2ème semestre, démontrant par la même que celui-ci a été pleinement occupé avec l'activité courante.

En conséquence, notre objectif d'activité, tenant compte d'un poste supplémentaire, a été révisé à la hausse (134 225 journées au lieu de 127 750). Hors nous sommes finalement restés avec notre effectif initial (14 ETP d'éducateurs) et avons réalisé 128 263 journées. Ce résultat a pu être obtenu par la mise en œuvre d'une mesure supplémentaire par chacun des travailleurs sociaux. Le résultat comptable de l'exercice 2016 sera légèrement excédentaire (10 K€ environ).
Les statistiques des AEMO sont présentées en annexe.

Les MJIE :

Comme pour les AEMO, la liste d'attente a continué d'augmenter : au 31/12/2016, nous avons 147 mineurs en attente (soit une moyenne de 8 mois d'attente). En 2015, nous avions 126 mineurs et 98 en 2014. Notre objectif initial était la réalisation de MJIE pour 280 que nous avons atteint, malgré la vacance de poste d'éducateur de plus de 3 mois. Ce résultat a pu être réalisé par la prise en charge de mesures supplémentaires par la plupart des travailleurs sociaux. Cela a remis en lumière les limites de ce levier pour accroitre notre activité provoquant une surcharge de travail qu'il a été difficile de lisser sur l'année et provoquant des retards sur les échéances.

Je rappelle que l'activité en MJIE est calculée au service fait. Cette mesure étant d'une durée de 6 mois, cela revient à dire que l'activité en 2016 est l'addition des mesures effectuées du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016. Au-delà de cette date, les mesures se termineront de fait en 2017 et seront donc comptabilisées sur l'exercice 2017.

Le 24 mai 2016, nous avons discuté le BP 2016 avec notre partenaire, la PJJ. Devant l'évolution catastrophique des listes d'attente, il nous est proposé d'embaucher 2 postes d'éducateurs supplémentaires. En contrepartie, il est exigé que notre activité atteigne pour l'exercice 2016 la mise en œuvre de MJIE pour 300 mineurs. Comme expliqué ci-dessus, cela implique que nous recrutions et débutions avant le 30 juin 2016, donc en 1 mois, des MJIE pour 20 mineurs de plus qu'initialement prévu. Par expérience (temps de recrutement, montée en charge progressive des nouveaux salariés, surcharge d'activité des salariés en place) nous savons que cet objectif est irréalisable et malgré nos explications celui-ci nous est imposé. La PJJ qui effectivement met des moyens supplémentaires a aussi besoin de montrer un affichage politique avec un impact significatif à court terme sur la situation catastrophique dans le département.

Notre activité, basée sur le même effectif initial (7 ETP d'éducateurs), est passée de 227 mineurs en 2014, puis 260 en 2015 et 280 en 2016, preuve que le SIOAE93 joue le jeu auprès de la PJJ et respecte ses engagements (lorsqu'ils sont réalistes). De plus, cette activité largement déficitaire, en terme budgétaire, depuis la création des MJIE, atteint un résultat comptable excédentaire sur cet exercice (environ 20 K€).
Les statistiques des MJIE sont présentées en annexe.

Les AEMO intensives :

Comme indiqué, la montée en charge a été rapide. Au 31/12/2016, 35 jeunes ont intégré le dispositif. Par précaution les dépenses ont été limitées au strict nécessaire. Finalement le résultat comptable de l'exercice dégagera un excédent net d'environ 40 K€.

Les statistiques des AEMO intensives sont présentées en annexe.

En conclusion, nous parvenons à réaliser notre activité en adéquation avec nos valeurs et les moyens alloués. Une évolution de nos pratiques sera nécessaire pour que la pression grandissante de notre charge de travail se réduise afin d'être en mesure de faire face aux aléas et de développer par ailleurs d'autres outils éducatifs telles les actions collectives. Notre projet de service doit aussi tenir compte du contexte d'intervention sur le département et de l'augmentation continue des besoins constatés. Sans velléité d'accroitre encore le SIOAE93, qui requiert après cette année 2016 une période de stabilisation, notre responsabilité implique cependant de rester une force de proposition auprès de nos partenaires pour endiguer une situation de plus en plus alarmante de la protection de l'enfance en milieu ouvert en Seine-Saint-Denis.

Il était une fois… le « Si Haut à Eux »

Nathalie BOUILLET – Chef de service éducatif
avec la contribution de Sabine JACQUES - Psychologue

Il était une fois, dans une grande forêt en bordure du monde, appelée « La Forêt des Autres », une tribu de petits êtres verts particulièrement agiles et futés qui ressemblaient aux lutins que l'on trouve dans les contes fantastiques. De nombreuses autres tribus habitaient dans la forêt et toutes avaient, de façon très organisée, à réaliser une tache particulière pour la sauvegarde de la forêt. Celle qui nous intéresse dans ce conte, le clan du « Si Haut à Eux », issue de la tribu des nids, était missionnée par les elfes mandateurs pour prendre en charge les centaines de nids d'oiseaux lorsque ceux-ci se trouvaient menacés par la tempête, l'orage ou encore une invasion d'ogres affamés. Ce que nous allons vous raconter aujourd'hui doit rester secret car les lutins du clan du « Si Haut à Eux », pour continuer à accomplir la délicate tâche qui leur est confiée, ont besoin que l'histoire de leur tribu, la vraie histoire, celle que l'on raconte uniquement aux initiés des récits, ne soit pas divulguée aux Comtes Trolleurs. Ce sont ces infâmes créatures qui considèrent que la forêt doit disparaitre et être remplacée par des villes propres, entièrement bétonnées, gardiennées et filmées, aseptisées et débarrassées de tout élément susceptible de gêner leur bon fonctionnement. « Dehors les coccinelles et les papillons, allez mettre de la couleur chez vous » ! Expulsés les renards, « voleurs de poules ! » Emprisonnés les loups mangeurs de mères-grands, internés ces pauvres migrateurs errants qui ont perdu leur chemin. Ils n'imaginent pas, ces Comtes Trolleurs, combien la forêt et ses récits sont pourtant indispensables à la vie, les lutins de La Forêt des Autres le savent bien, eux. Et plus la ville est propre, plus la forêt se doit d'accueillir ceux qui n'y ont pas droit de cité.

Les lutins des nids ont depuis toujours énormément de travail, car beaucoup de nids d'oiseaux ne se sont pas bien implantés ou trop rapidement, sûrement. Il faut dire qu'en plus, certains arbres de la forêt sont très mal en point depuis les dernières tempêtes qui se sont abattues violemment sur leur territoire, déracinant beaucoup d'entre eux et les laissant à court de sève. De nombreuses autres tribus de lutins se sont occupées d'eux mais leur fébrilité dure et fragilise l'installation des nids. « *Ce n'est pas grave* » se disent les lutins des nids, *« il nous faut continuer car d'autres intempéries sont à prévoir* ». Eux aussi subissent depuis quelques années les effets de ces tempêtes dont ils savent qu'elles sont les conséquences dramatiques d'un dérèglement Trollitique. Ils sont inquiets car leur nombre ne peut suffire à prendre en charge l'ensemble des nids menacés. Il va leur falloir du renfort. Et l'on ne trouve pas si facilement que cela des lutins des nids, il en est de même pour tous ceux qui sauvegardent la forêt.

Leur nombre n'a pourtant cessé d'augmenter ces cinquante dernières années, des villages entiers se sont constitués, chacun historiquement autour d'un très vieil arbre totémique sur lequel les lutins fondateurs ont écrit les valeurs fondamentales de chaque village. Ainsi, commence l'histoire de notre clan du Si Haut à Eux, au sein d'un village situé dans une clairière où règne un très, très vieil arbre, un immense Hêtre centenaire. Les lutins fondateurs ont choisi cet arbre majestueux afin d'y inscrire les valeurs qui fondent leur noble projet solidaire : « L'implantation ancestrale de cet arbre dont le si joli nom rappelle l'importance que nous accordons aux mots, évoque la solidité de son enracinement. Nous construirons notre village ici, et sera inscrite dans cette écorce la nécessité de l'engagement personnel de chacun pour permettre à tous de prendre part au monde ». Depuis, quelque 800 lutins vivent dans ce village organisé en clans qui ont chacun fort à faire. Ce village, vous l'avez probablement reconnu.

Il faut savoir qu'à l'origine, le clan du Si Haut à Eux, qui ne se prénommait pas ainsi d'ailleurs, n'était pas issu de ce village. Il l'a rejoint après avoir eu à essuyer plusieurs tempêtes qui ont entrainé des changements successifs de chefs, jusqu'à ce que le clan décide un jour de se gérer seul. Ce n'était pas le seul à l'époque car il régnait partout une atmosphère propice à l'avènement de nouvelles expériences et libertés. Celle-ci fut riche d'enseignements mais le clan, seul et sans chef, perdait peu à peu de sa force devant l'ampleur de la tâche qui ne cessait d'augmenter. Il lui fallut rejoindre un village qui accepta sa venue. Depuis, plusieurs chefs se sont succédé, tous très imprégnés des valeurs du Grand Hêtre totémique. Le clan a grandi, s'est installé au plus près des nids endommagés, profitant de conditions climatiques plus apaisées. La Forêt des Autres était alors à cette époque plus dense et luxuriante, propice au développement du clan du Si Haut à Eux qui s'est enrichi de savoir-faire différents. Ainsi et depuis, certains lutins, spécialisés, aident à la reconstruction du nid, on les nomme les lutins des branches, tandis que d'autres prennent en charge l'arbre et la façon dont il s'est enraciné, ce sont les lutins des racines. Il n'était néanmoins pas si facile de les distinguer entre eux car leur chef à l'époque les voulait tous égaux et indifférenciés. Il fut nécessaire, par la suite, d'entamer peu à peu ce long chemin de la différentiation tout en préservant les liens qui les unissaient les uns aux autres. Le clan n'a pas démérité de ce point de vue-là. Ce fut l'époque où le clan du Si Haut à Eux a bénéficié d'une période paisible, maitrisant bien son activité et reconnu par les elfes mandateurs qui envoyaient, confiants, toujours plus de situations de nids endommagés.

Un jour, le clan dut encore s'agrandir, certains lutins devaient s'aventurer dans des contrées plus profondes de la forêt, sous les bois, pour être au plus proche des nids blessés. Le clan dut se séparer, et même si chacun est resté libre de choisir où il souhaitait aller, des sentiments diffus se sont emparés du clan. Ceux qui partirent, enthousiastes, vers de nouvelles contrées s'inquiétaient néanmoins de ce qui les attendait. Ils craignaient d'être oubliés de leur chef et de devoir faire face seuls aux difficultés liées à leur mission. Ceux qui restaient ont eu subitement davantage d'espace là où ils étaient installés, mais un trou s'était formé et ne paraissait plus pouvoir être comblé. Pourtant les lutins savent bien que les arbres mettent du temps à repousser et que les plantes alentours, fougères, mousses et muguets, profitent de ce puits de lumière pour s'y installer. Ainsi, et malgré tous les efforts fournis pour accueillir de nouveaux lutins des nids, ceux-ci ne restaient pas, faisant craindre une sorte de malédiction qui se serait abattue sur le clan. Un jour pourtant, un lutin des nids, puis un deuxième et d'autres plus tard finirent par s'installer durablement dans le clan. Enfin, une nouvelle ère commençait et permettait de nouveau à ceux qui étaient présents de former une équipe. Une promesse d'installation un jour dans une belle clairière avait été prononcée et soutenait vivement la nouvelle cohésion trouvée. Pendant ce temps, les lutins qui étaient partis un peu plus loin sous les bois, jouissaient d'une certaine stabilité, ce qui n'était pas pour leur déplaire. Ils étaient assez fiers d'avoir réussi ce transfert et rien ne semblait perturber la relative tranquillité qu'ils avaient trouvée, si ce n'est le sentiment d'être un peu isolés parfois …

Une question pourtant taraudait les deux équipes désormais séparées. Comment allaient-elles se reconnaitre lorsqu'elles se retrouveraient ? D'autant qu'à nouveau, un projet d'agrandissement du clan émergeait doucement. De nouveau, il était question que certains s'en aillent pour former une autre équipe ailleurs. La lassitude et l'inquiétude s'emparaient des uns, l'enthousiasme en gagnait d'autres … L'histoire allait se répéter, fatalement, séparant d'un côté ceux enjoués par un nouveau projet de ceux qui restaient et qui auraient à souffrir de ce nouveau déséquilibre.

Tout le monde se mit alors à réfléchir autour d'une immense et vieille souche et s'accorda sur la possibilité de vivre autrement ce changement. Le clan du Si Haut à Eux devait rester uni et ne former qu'un seul clan composé désormais de trois équipes. Au terme de quelques échanges fut proclamée par tous la nécessité d'une part de se réunir très régulièrement pour permettre aux uns et aux autres de se connaitre et de partager une réflexion commune sur les pratiques de la protection des nids ; d'autre part, il leur fallait organiser des moments festifs pour vivre d'autres instants ensemble et partager autrement ce qui les réunit quasiment chaque jour, mais aussi tous les évènements qui traversent la vie d'une équipe et de ceux qui la composent. Ainsi doit se poursuivre l'évolution du clan du Si Haut à Eux et qui sait, peut-être, sera rejoint un jour par d'autres lutins de la forêt dont il est dit, murmuré plutôt par un souffle elfique, qu'ils savent chanter, boxer, peindre, danser …

Du mouvement dans la M.J.I.E.

Julie DERANCOURT – Chef de service éducatif

Après deux (petites) années de présence au SIOAE93, sur cette activité particulièrement prenante, oserais-je dire « trépidante », qu'est la M.J.I.E., je me permets une courte pause pour sortir la tête du guidon et nous regarder pédaler.

C'est bien la difficulté, justement, de cette activité : être dans la pratique (ce que j'appelle « pédaler »), d'une part, et se regarder pratiquer, de l'autre. Sans pouvoir arrêter vraiment ni l'un ni l'autre, au risque de chuter, ou alors de ne plus voir où l'on va.

Quel exercice que cette rencontre avec les familles, qui se racontent et nous racontent comment elles en sont arrivées « là », à venir dans un service judiciaire d'investigation… ! Une rencontre que l'on souhaite tranquille, pour que justement les choses puissent se raconter un peu sereinement, mais qui se doit aussi d'être animée, suffisamment déstabilisante pour qu'une dynamique s'instaure et qu'une nouvelle information émerge (une « différence qui fera la différence » comme l'a dit Grégory Bateson).

Comme un jeu de poupées russes, on demande aussi à la famille elle-même de se regarder fonctionner, en espérant qu'en se voyant autrement, cela permettra déjà d'amorcer un changement. Et c'est parce que nous-mêmes, nous nous regardons *faire avec* la famille, fonctionner avec elle dans le cadre de notre intervention, que nous pouvons changer notre propre regard et lui proposer un autre point de vue, une vision alternative des symptômes qui la traversent, des aides qui lui sont proposées. Ainsi, de nouvelles perspectives se créent, de nouvelles voies s'ouvrent, et l'on pédale ensemble autrement.

Au niveau du service maintenant, nous en sommes aujourd'hui à regarder tout le système d'intervention fonctionner. Nous remettons sur le métier les fondamentaux qui sous-tendent nos pratiques, le sens que chaque règle prend pour nous, en quoi chaque procédure s'inscrit dans les valeurs qui sont les nôtres… Tout cela en continuant de fonctionner, sans quoi, là encore, nous serions dans l'erreur. Parfois, ce mouvement dans le mouvement donne un peu le tournis…

Statistiques 2016 des AEMO / AED

MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DES JEUNES EN 2016

RAPPEL DE L'ACTIVITE DES 3 ANNEES PRECEDENTES			
	2013	**2014**	**2015**
JEUNES ACCOMPAGNES AU 31 DECEMBRE	**320**	**338**	**344**
	2013	**2014**	**2015**
JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE	**494**	**518**	**488**

	MOUVEMENTS DES EFFECTIFS GARCONS/FILLES 2016		
	GARCONS	***FILLES***	**TOTAL**
Jeunes accompagnés au 01.01.2016	**178**	**171**	**349**
Jeunes confiés dans l'année	**84**	**75**	**159**
Jeunes sortis dans l'année	**85**	**97**	**182**
Jeunes accompagnés au 31.12.2016	**177**	**148**	**326**
Jeunes suivis sur l'année 2016	**262**	**246**	**508**

	MOUVEMENTS DES EFFECTIFS EN 2016 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES		
	Même département	***Autres départements***	**TOTAL**
Jeunes accompagnés au 01.01.2016	336	13	**349**
Jeunes confiés dans l'année	157	2	**159**
Jeunes sortis dans l'année	173	9	**182**
Jeunes accompagnés au 31.12.2016	320	6	**326**
Jeunes suivis sur l'année 2016	493	15	**508**

JEUNES ADMIS DURANT L'ANNEE 2016

AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE									
0 à - 2 ans	**2 à - 4 ans**	**4 à - 6 ans**	**6 à - 8 ans**	**8 à - 10 ans**	**10 à - 12 ans**	**12 à - 14 ans**	**14 à - 16 ans**	**16 à - 18 ans**	**TOTAL**
10	**16**	**14**	**13**	**20**	**18**	**16**	**26**	**26**	**159**

SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE SERVICE			
Jeunes confiés	En établissement		11
	En TDC		5
	En placement familial		5
TOTAL DES JEUNES CONFIES			**21**
Jeunes suivis en milieu ouvert	MJIE		58
	AEMO exercée par un autre service	PJJ	0
		ASE	11
		Autres Associations	5
	AED	ASE	0
		Associations	0
TOTAL DES JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT			**74**
Jeunes sans mesures antérieures	Chez les parents, en famille, sans mesure éducative		64
	Jeunes incarcérés		0
	Autre situation		0
	Situation antérieure inconnue du SAEMO		0
TOTAL DES JEUNES SANS MESURES ANTERIEURES			**64**
TOTAL GENERAL			**159**

COMMUNES	*NOMBRE D'ENFANTS*
AUBERVILLIERS	35
STAINS	8
GROUPEMENT 1	***43***
SAINT-DENIS	104
SAINT-OUEN	10
ILE-SAINT-DENIS	10
GROUPEMENT 2	***124***
NOISY-LE-SEC	2
DRANCY	11
BOBIGNY	40
GROUPEMENT 3	***53***
LA COURNEUVE	10
TREMBLAY-EN-France	7
VILLEPINTE	8
PANTIN	11
GROUPEMENT 4	***36***
BAGNOLET	19
LE PRE-SAINT-GERVAIS	1
LES LILAS	3
ROMAINVILLE	4
PIERREFITTE	1
VILLETANEUSE	0
EPINAY-SUR-SEINE	15
GROUPEMENT 5	***43***
BONDY	12
NOISY-LE-GRAND	0
GOURNAY-SUR-MARNE	0
ROSNY-SOUS-BOIS	2
VILLEMOMBLE	8
LE RAINCY	0
PAVILLONS-SOUS-BOIS	0
GROUPEMENT 6	***22***
CLICHY-SOUS-BOIS	4
COUBRON	2
MONTFERMEIL	15
LIVRY-GARGAN	13
VAUJOURS	3
SEVRAN	69
GROUPEMENT 7	***106***
LE BLANC-MESNIL	9
DUGNY	0
LE BOURGET	0
MONTREUIL-SOUS-BOIS	34
GROUPEMENT 8	***43***
AULNAY-SOUS-BOIS	17
GAGNY	1
NEUILLY-PLAISANCE	2
NEUILLY-SUR-MARNE	3
GROUPEMENT 9	***23***
TOTAL	**493**

CHANGEMENT DE SITUATION DES MINEURS AU COURS DE L'ANNEE

FIN AEMO SANS PLACEMENT ET SANS MESURE					
Dans la famille	**En logement autonome**	**En établissement pour handicapés**	**Jeunes incarcérés**	**Décès**	**TOTAL**
90	2	0	0	0	**92**

JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT					
En MJIE avec fin AEMO	**En AEMO exercée par l'ASE**	**En AEMO par un autre service (changement de service)**	**En AED exercée par l'ASE**	**En AED exercée par votre service**	**TOTAL**
0	2	18	1	10	**31**

PLACEMENT		
Jeunes placés au début de l'AEMO et restant placés mais sans AEMO		16
	TOTAL	**16**
Jeunes placés au cours de l'AEMO avec main levée immédiate de l'AEMO		
• **En établissement :**		13
• **En Tiers digne de confiance :**		0
• **En placement familial :**		13
	TOTAL	**26**
Parmi eux, nombre de placements en urgence : 4		
Jeunes placés au cours de l'AEMO avec maintien de l'AEMO		
De - de 3 mois	• **En établissement :**	0
	• **En Tiers digne de confiance :**	0
	• **En placement familial :**	2
De + de 3 mois	• **En établissement ASE**	18
	• **En établissement : placement direct**	12
	• **En Tiers digne de confiance :**	4
	• **En placement familial ASE**	4
	• **En placement familial placement direct**	1
	TOTAL	**41**
Parmi eux, nombre de placements en urgence : 9		
TOTAL DES PLACEMENTS		**83**

TOTAL DES CHANGEMENTS	206

AGE DES JEUNES CONFIES EN URGENCE EN COURS D'AEMO			
0/3 ans	3/6 ans	6/12 ans	13/18 ans
2	3	4	4

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2016

DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES									
De 1 jour à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus d'un an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	TOTAL
3	5	28	10	14	54	38	21	9	**182**

SITUATION JURIDIQUE A LA SORTIE			
	GARCONS	FILLES	TOTAL
Ordonnance 45			
Article 375	**44**	**47**	**91**
Jeunes majeurs	6	4	10
Sans mesure	35	46	81
TOTAL	**85**	**97**	**182**

SITUATION DES JEUNES AU 31 DECEMBRE 2016

AGE DES JEUNES						
	PLUS DE 6 A – DE 16 ANS				PLUS DE 16 ANS	
Moins de 6 ans	De 6 ans à – de 10 ans	De 10 ans à – de 13 ans	De 13 ans à – de 16 ans	Total des + de 6 à – 16 ans		TOTAL
56	72	73	70	271	**55**	**326**

SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE DES JEUNES AU 31 DECEMBRE 2016

	Enfants de 0/6 ans	
	Mode de garde ou Ecole Maternelle	**Au domicile**
Sous-total	41	15
TOTAL	**56**	

	Jeunes de - 16 ans			Jeunes de 16 à 18 ans				
	Scolarisé	**Internat scolaire Professionnel Etablissement pour handicapés**	**Non scolarisé**	**Scolarisé**	**Internat scolaire Professionnel Etablissement pour handicapés**	**Formation ou apprentissage**	**Activité professionnelle**	**Sans activité**
Sous-total	202	3	10	29	2	5	0	19
TOTAL	**215**			**55**				

INDICATEURS RH

- Nombre de recrutements en CDI dans l'année : 10
- Nombre de départs de personnes en CDI dans l'année : 3
- Nombre de remplacements CDD réalisé en 2016 non budgété : 6
- Dépenses nettes de formation en 2016 : 6932

ACTIVITE FINANCEE AU TITRE DE L'ANNEE 2016

ELEMENTS DE FINANCEMENT DU SERVICE RETENU AU BP 2016	PRIX DE JOURNEE
PRIX DE JOURNEE MOYEN	11.69
NOMBRE DE JOURNEES RETENU AU BP	134 225
BUDGET PREVISIONNEL	134 225

MESURES	ORGANISMES PAYEURS	NOMBRE DE JOURNEE	EN EURO
Mineurs en danger	**ASE, même département**	124 429	1 454 575
	ASE, autres départements	3 834	44 819
TOTAL		**128 263**	**1 499 394**

ANALYSE DE L'ACTIVITE REALISE DURANT L'ANNEE 2016

ACTIVITE PREVUE EN JOURNEE	ACTIVITE REALISEE EN JOURNEES	TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE EN %
134 225	132 107	98.4%

AED

MOUVEMENT DES EFFECTIFS	
Nombre de jeunes entrés dans l'année	10
Nombre de jeunes sortis dans l'année	8
Nombre de jeunes au 31/12/2016	13
Nombre de jeunes suivis en 2016	21

JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE	
Nombre d'AED	21
En relais immédiat d'AEMO	17
Après main levée de l'AEMO de moins de 6 mois	0

AGE AU DEBUT DE L'AED		
DE 0 A 18 ANS	**PLUS DE 18 ANS**	**TOTAL**
18	3	21

Statistiques des MJIE

137 mesures commencées en 2015 se sont terminées en 2016.
145 mesures commencées en 2016 se sont terminées en 2016.

Ces **282 mesures** concernent **129 filles** et **153 garçons**, pour 149 familles.

Ages :

Tranches d'âge	Filles	Garçons	Total
Moins de trois ans	20	14	34
Trois ans	2	4	6
Quatre ans	8	11	19
Cinq ans	11	9	20
Six ans	4	7	11
Sept ans	7	8	15
Huit ans	18	8	26
Neuf ans	2	11	13
Dix ans	11	9	20
Onze ans	3	14	17
Douze ans	5	10	15
Treize ans	10	9	19
Quatorze ans	8	13	21
Quinze ans	5	10	15
Seize ans	6	7	13
Dix-sept ans	9	9	18
Total	129	153	282

Scolarité :

	Filles	Garçons	Total
Maternelle	23	21	44
Primaire	41	43	84
Collège	29	53	82
Lycée	11	14	25
Non scolarisé	4	6	10
Formation	1	1	2
Non scolarisé car moins de trois ans	20	15	35
TOTAL	129	153	282

L'origine des signalements :

ASE	43	15.25%
Ecole - crèche	69	24.47%
Judiciaire	91	32.27%
Santé	39	13.83%
Famille	19	6.74%
Autre	14	4.96%
Extension	5	1.77%
Non renseignée	2	0.71%

Les secteurs du Tribunal :

Ces mesures ont été principalement ordonnées par les Magistrats de six secteurs :

Secteur 114	52 mesures
Secteur 108	38 mesures
Secteur 103	33 mesures
Secteur 101	26 mesures
Secteur 107	26 mesures
Secteur 102	26 mesures

Soit 71.28% des mesures ordonnées.

Autres secteurs :

	Nombre de mesures
Secteur 104	20
Secteur 110	17
Secteur 112	13
Secteur 106	9
Secteur 111	9
Secteur 113	8
Secteur 109	3
Secteur 105	2

Les villes d'habitation des familles :

5 villes sont plus représentées :

Saint-Denis	52
Montreuil	38
Aubervilliers	26
Bobigny	22
Saint-Ouen	22

Soit 56.74%.

Autres villes :

Sevran	19
Bondy	14
Clichy-sous-Bois	*12*
Bagnolet	*11*
Tremblay-en-France	*10*
Aulnay-sous-Bois	*7*
Epinay-sur-Seine	*7*
La Courneuve	*6*
Dugny	*6*
Romainville	*4*
Stains	*4*
Pantin	*4*
Livry-Gargan	*3*
Noisy-le-Sec	*2*
Gournay	*2*
Blanc-Mesnil	*2*
Montfermeil	*2*
Villetaneuse	2
Pierrefitte	1
Les Lilas	1
Neuilly-Plaisance	1
Ile-Saint-Denis	1
Rosny-sous-Bois	1

Lieu d'hébergement des jeunes en début de mesure :

	Filles	Garçons	Total	Pourcentage
Chez les parents	45	54	99	35.11%
Chez la mère	42	48	90	31.91%
Chez le père	9	13	22	7.80%
En garde alternée	1	1	2	0.71%
Autre famille	0	1	1	0.36%
Lieu de placement	29	32	61	21.63%
Autre situation	3	4	7	2.48%

Activité des parents :

Mère en activité professionnelle	42	14.89%
Père en activité professionnelle	120	42.56%
Parents en activité professionnelle	39	13.83%
Aucun parent en activité professionnelle	69	24.47%
Situation non connue	9	3.19%
Retraite	3	1.06%

Problématiques des parents – sources de danger pour l'enfant :

	Total	Pourcentage
Négligences / Carences	113	40.07%
Pathologies psychiques	33	11.70%
Conflits conjugaux	78	27.66%
Non déterminée	55	19.51%
Non renseignée	3	1.06%

Symptômes du jeune :

	Total	Pourcentage
Aucun symptôme	127	45.04%
Problèmes de comportement	67	23.76%
Troubles psychiques	44	15.60%
Absentéisme / décrochage scolaire	20	7.09%
Fugues	7	2.48%
Addiction	3	1.06%
Actes de délinquance	7	2.48%
Bébé secoué	1	0.36%
Non connus	6	2.13%

Origines du mal-être du jeune :

	Total	Pourcentage
Négligences	98	34.75%
Non déterminée	97	34.40%
Maltraitance psychique	42	14.89%
Maltraitance physique	35	12.41%
Abus sexuels	8	2.84%
Non renseignée	2	0.71%

Les suites demandées :

A.E.M.O.	118	41.84%
Placement / maintien	63	22.34%
P.L.A.E	57	20.21%
Décision du Magistrat	17	6.03%
A.E.M.O. dite « Intensive »	7	2.48%
Enquête de Police	3	1.06%
ADOPHE	7	2.48%
A.E.D.	2	0.71%
M.J.I.E	1	0.36%
Dessaisissement	1	0.36%
Accueil provisoire	1	0.36%
Mainlevée	5	1.77%

Les suites obtenues :

- ✓ 71 plus lieu à Action Educative
- ✓ 57 A.E.M.O. confiées à l'AVVEJ
- ✓ 40 A.E.M.O. confiées à un autre service/département
- ✓ 66 placements ou maintiens de placement
- ✓ 29 décisions non connues
- ✓ 10 A.E.M.O. dites « Intensives »
- ✓ 2 A.E.D. confiées à l'AVVEJ
- ✓ 1 M.J.I.E autre département
- ✓ 1 dessaisissement
- ✓ 5 mainlevées

a. Les 71 plus lieu à Action Educative

- 54 étaient proposées par notre service
- 5 décisions étaient laissées à l'appréciation du Magistrat
- 11 A.E.M.O. étaient préconisées par notre service
- 1 A.E.M.O. dite « Intensive » était préconisée par notre service

b. Les 57 A.E.M.O. confiées à l'AVVEJ

- 52 étaient proposées par notre service
- 3 décisions étaient laissées à l'appréciation du Magistrat
- 2 placements étaient préconisés par notre service

c. Les 40 A.E.M.O. confiées à un autre service/département

- 33 étaient proposées par notre service
- 4 placements étaient préconisés par notre service
- 2 plus lieu à Action Educative étaient préconisées par notre service
- 1 décision était laissée à l'appréciation du Magistrat

d. Les 66 placements ou maintiens de placements

- *58 placements à l'Aide Sociale à l'Enfance*
- 7 placements ADOPHE, préconisés par le service
- 1 maintien placement P.J.J, préconisé par le service

➢ *Les 58 placements ASE*

- 26 concernent des enfants placés avant, pendant et après la mesure ; le service demandait le maintien pour 23 enfants, la mainlevée du placement avec une A.E.M.O. pour 1 enfant, et la décision étaient laissée à l'appréciation du Magistrat pour 2 enfants.

- 20 concernent des enfants placés pendant et après la mesure, le service demandait le maintien.

- 12 concernent des enfants placés après la mesure :

  - Pour 6, le service demandait le placement,
  - Pour 2, le service demandait une A.E.M.O. confiée à l'ASE,
  - Pour 1, le service laissait la décision à l'appréciation du Magistrat,
  - Pour 3, le service demandait une A.E.M.O.

e. Les 10 A.E.M.O. dites « Intensives »

- 5 étaient préconisées par le service
- 4 ont été ordonnées par un Magistrat d'un autre département avant la fin de la M.J.I.E
- 1 A.E.M.O. était préconisée par le service

En ce qui concerne les 2 A.E.D, la M.J.I.E, le dessaisissement et les 5 mainlevées, le Magistrat a suivi les préconisations du service.

29 décisions ne sont pas encore connues de notre service (audience en attente, audience dans autre département et service non informé de la décision) :

- 3 enquêtes de police demandées
- 15 A.E.M.O. préconisées
- 1 plus lieu à Assistance éducative préconisée
- 1 accueil provisoire préconisé
- 1 décision laissée à l'appréciation du Magistrat
- 1 A.E.M.O. dite « Intensive » préconisée
- 7 placements/maintiens préconisés

Statistiques 2016 des AEMO intensives

MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DES JEUNES EN 2016

	MOUVEMENTS DES EFFECTIFS GARCONS/ FILLES 2016		
	GARCONS	***FILLES***	**TOTAL**
Jeunes accompagnés au 01. 01.2016	A REMPLIR L'AN PROCHAIN (2018 POUR L'ANNEE 2017)	Idem	Idem
Jeunes entrés dans l'année	**19**	**16**	**35**
Jeunes sortis dans l'année	**0**	**0**	**0**
Jeunes accompagnés au 31.12.2016	**19**	**16**	**35**
Jeunes suivis sur l'année 2016	**19**	**16**	**35**

JEUNES ADMIS DURANT L'ANNEE 2016

11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	TOTAL
2	**2**	**5**	**5**	**8**	**10**	**3**	**35**

SITUATION DES JEUNES IMMEDIATEMENT AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE SERVICE			
Jeunes confiés	En établissement		4
	En TDC		6
	En placement familial		0
TOTAL DES JEUNES CONFIES			**10**
Jeunes suivis en milieu ouvert	MJIE		6
	AEMO exercée par	PJJ	0
		ASE	3
		L'association	4
		Autre association	0
	AED		1
TOTAL DES JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT			**14**
Jeunes sans mesures antérieures	Chez les parents, en famille, sans mesure éducative		6
	Autre situation		5
	Situation antérieure inconnue du SAEMO		0
TOTAL DES JEUNES SANS MESURES ANTERIEURES			**11**
TOTAL GENERAL			**35**

ORDONNANCE PREVOYANT			
	Hébergement exceptionnel	**Hébergement périodique**	**Les 2**
Nombre d'enfants	**19**	**0**	**12**

REALITE DES HEBERGEMENTS			
	Hébergement exceptionnel	**Hébergement périodique**	**Les 2**
Nombre d'enfants	**0**	**1**	**0**

<u>Commentaires</u> :

Quatre jugements ne spécifient pas d'hébergement.

Périodicité de l'hébergement de l'enfant et son père à l'hôtel pendant 1 mois selon ordonnance JAF.

SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE DES JEUNES A L'ENTREE

	Jeunes de - 16 ans			**Jeunes de 16 à 18 ans**				
	Scolarisé	**Internat scolaire Professionnel Etablissement pour handicapés**	**Non scolarisé**	**Scolarisé**	**Internat scolaire Professionnel Etablissement pour handicapés**	**Formation ou apprentissage**	**Activité professionnelle**	**Sans activité**
Sous-total	17	1	2	9	0	0	0	6
TOTAL	**20**			**15**				

ACTIVITES COLLECTIVES

Nombre de jeune participant à une action collective : 13

Décliner :

- Sortie « Bowling » le 28/12/16
- Sortie pièce de théâtre « Ados » les 22 et 26/12/16

JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE

COMMUNES	*NOMBRE D'ENFANTS*
AUBERVILLIERS	2
STAINS	0
GROUPEMENT 1	***2***
SAINT-DENIS	5
SAINT-OUEN	0
ILE-SAINT-DENIS	0
GROUPEMENT 2	***5***
NOISY-LE-SEC	1
DRANCY	0
BOBIGNY	0
GROUPEMENT 3	***1***
LA COURNEUVE	0
TREMBLAY-EN-France	1
VILLEPINTE	0
PANTIN	1
GROUPEMENT 4	***2***
BAGNOLET	0
LE PRE-SAINT-GERVAIS	0
LES LILAS	0
ROMAINVILLE	1
PIERREFITTE	0
VILLETANEUSE	0
EPINAY-SUR-SEINE	0
GROUPEMENT 5	***1***
BONDY	0
NOISY-LE-GRAND	0
GOURNAY-SUR-MARNE	0
ROSNY-SOUS-BOIS	3
VILLEMOMBLE	2
LE RAINCY	0
PAVILLONS-SOUS-BOIS	0
GROUPEMENT 6	***5***
CLICHY-SOUS-BOIS	0
COUBRON	0
MONTFERMEIL	0
LIVRY-GARGAN	1
VAUJOURS	0
SEVRAN	6
GROUPEMENT 7	***7***
LE BLANC-MESNIL	3
DUGNY	3
LE BOURGET	0
MONTREUIL-SOUS-BOIS	3
GROUPEMENT 8	***9***
AULNAY-SOUS-BOIS	3
GAGNY	0
NEUILLY-PLAISANCE	0
NEUILLY-SUR-MARNE	0
GROUPEMENT 9	***3***
TOTAL	**35**

PLACEMENT		
Jeunes placés au début de l'AEMO et restant placés mais sans AEMO		
	TOTAL	0
Jeunes placés au cours de l'AEMO avec main levée immédiate de l'AEMO		
	• **En établissement :**	
	• **En Tiers digne de confiance :**	
	• **En placement familial :**	
	TOTAL	0
Parmi eux, nombre de placements en urgence :		
Jeunes placés au cours de l'AEMO avec maintien de l'AEMO		
De - de 3 mois	• **En établissement :**	1
	• **En Tiers digne de confiance :**	
	• **En placement familial :**	
De + de 3 mois	• **En établissement ASE**	
	• **En établissement : placement direct**	
	• **En Tiers digne de confiance :**	
	• **En placement familial ASE**	
	• **En placement familial placement direct**	
	TOTAL	1
Parmi eux, nombre de placements en urgence :		
TOTAL DES PLACEMENTS		**0**

AGE DES JEUNES CONFIES EN URGENCE EN COURS D'AEMO		
11/12 ans	**13/14 ans**	**15/17 ans**
0	**0**	**1**

INDICATEURS RH

- Nombre de recrutements en CDI dans l'année : 10
- Nombre de départs de personnes en CDI dans l'année : 0
- Nombre de remplacements CDD réalisé en 2016 non budgétés : 0

ACTIVITE FINANCEE AU TITRE DE L'ANNEE 2016

ELEMENTS DE FINANCEMENT DU SERVICE RETENU AU BP 2016	PRIX DE JOURNEE
PRIX DE JOURNEE MOYEN	**76,83 €**
NOMBRE DE JOURNEES RETENU AU BP	**3320**
BUDGET PREVISIONNEL	**261 200 €**

ANALYSE DE L'ACTIVITE REALISE DURANT L'ANNEE 2016

ACTIVITE PREVUE EN JOURNEE	ACTIVITE REALISEE EN JOURNEES	TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE EN %
3320	**2168**	**65,3 %**

Remarque : L'activité prévue au BP était basée sur une ouverture au 1er septembre alors que celle n'a eu lieu qu'au 15 octobre.